



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique forestière

Question écrite n° 3875

## Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la question du reboisement forestier en France. En effet, il apparaît que le reboisement est inférieur à l'exploitation des forêts françaises, d'une part, et que l'exploitation des arbres de haute futaie doit, en application des engagements du Grenelle de l'environnement, augmenter de 30 %. Par ailleurs, depuis la suppression du fond forestier national, l'État ne prend plus en charge la politique de reboisement privilégiant la régénération naturelle bien que celle-ci engendre peu de résultats même sur le long terme. Il lui demande donc quelles dispositions il entend mettre en oeuvre afin de prendre en compte les légitimes demandes des professionnels de la filière bois et d'améliorer ainsi à la fois l'équilibre écologique des forêts françaises et leur exploitation.

## Texte de la réponse

On observe dans les forêts françaises un déficit élevé de jeunes peuplements (moins de 20 ans) pour les principales essences forestières nationales. Ce diagnostic présente deux exceptions : - les accrus naturels de feuillus (un tiers des peuplements de moins de 20 ans), concernant les chênes verts et les chênes pubescents, mais aussi les bouleaux, les saules, les trembles et les aulnes ; - le pin maritime (un cinquième des peuplements de moins de 20 ans), du fait de l'importance des reboisements réalisés grâce aux plans gouvernementaux mis en place à la suite des tempêtes Martin (1999) et Klaus (2009). Ces dernières ont sinistré plus de 600 000 hectares de forêt dans le massif des Landes de Gascogne. Ce déficit en jeunes classes d'âge illustre l'insuffisance générale de l'investissement forestier en France, et en particulier l'absence de replantation après coupe. Dans le même temps, les forêts françaises sont insuffisamment exploitées et leur bois trop peu valorisé, situation qui s'accompagne d'un déficit très élevé de la balance commerciale en produits bois transformés. Face à un tel constat, il convient de dynamiser la gestion forestière en France et développer, notamment dans la construction, l'utilisation du bois, matériau renouvelable aux qualités exceptionnelles. Lors de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, le Président de la République a annoncé dans la feuille de route pour la transition écologique le lancement immédiat d'une mission conjointe du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministère du redressement productif pour la création d'un fonds bois-carbone et d'un « Comité national filière bois ». L'investissement en forêt constitue ainsi un point essentiel pour la transition écologique voulue par le Président de la République. Il contribuera à intensifier le puits de carbone que représentent les forêts françaises, en augmentant le volume de bois sur pied et la quantité de carbone séquestré par l'utilisation du bois dans la construction. En outre, l'isolation thermique des bâtiments permise par le matériau bois représente une économie dans les dépenses énergétiques et une diminution des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rudy Salles](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 3875

**Rubrique** : Bois et forêts

**Ministère interrogé** : Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [11 septembre 2012](#), page 4950

**Réponse publiée au JO le** : [23 octobre 2012](#), page 5928